



DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 36
Portant autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 25 mai 2025, faite par Madame FAU Zoé, Délégués des parents d'élèves dont le siège social est situé à Limogne-en-Quercy (46), pour l'organisation d'un stand de vente de gâteaux devant l'entrée de l'école Saint Joseph 16 rue de Vidaillac sur le domaine public de LIMOGNE-EN-QUERCY de 6h du matin à 19h ;

ARRETE

Article 1. Madame FAU Zoé est autorisée à installer un stand de vente de gâteaux devant l'entrée de l'école Saint Joseph sur le domaine public le 25 mai 2025 à partir 6h00 du matin jusqu'à 19Hh00,

Article 2. Conformément à la demande de la commune, le pétitionnaire s'engage à faire respecter l'arrêté municipal autorisant cette occupation du domaine public ;

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 22 mai 2025

Affiché le 22/05/2025

Publication au registre le 22/05/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE